## Délais d'application de la nouvelle réglementation publicitaire

### <u>1er juillet 2012 :</u>

- Les nouveaux dispositifs apposés sur des zones sans RLP doivent être conformes au décret. Les nouvelles règles nationales s'appliquent dans toute la France aux nouveaux dispositifs (extinction des enseignes lumineuses, extinction des publicités lumineuses dans les unités urbaines de moins de 800 000 habitants, régime d'autorisation des bâches).
- Les prescriptions nationales qui ne sont pas évoquées dans un RLP s'appliquent aux nouveaux dispositifs apposés dans les zones couvertes par ce RLP.
- Dans les aéroports situés hors agglomération non couverts par un RLP, le régime national prévu dans le décret s'applique aux nouveaux dispositifs qui y sont apposés.
- Les nouveaux RLP élaborés sont conformes à la nouvelle réglementation. Ceux élaborés dans des unités urbaines de plus de 800 000 habitants prévoient des modalités et zones d'extinction pour les publicités lumineuses.

### 13 juillet 2015:

Les préenseignes dérogatoires doivent être conformes à la nouvelle réglementation nationale : interdiction des préenseignes signalant des activités spécialement utiles aux personnes en déplacement, interdiction de celles signalant des services de secours, interdiction de celles signalant des activités en retrait de la voie publique.

## **1**<sup>er</sup> juillet 2018 :

<u>Hors RLP</u>: Les dispositifs apposés avant le 1er juillet 2012 et qui étaient conformes à l'ancienne réglementation, doivent être conformes à la nouvelle réglementation nationale (décret du 30 janvier 2012)

<u>En RLP</u>: Les dispositifs apposés avant le 1er juillet 2012, qui étaient conformes à l'ancienne réglementation, et qui n'étaient pas évoqués dans le RLP qui couvre la zone où ils sont apposés, doivent être conformes à la nouvelle réglementation nationale (décret du 30 janvier 2012)

Les nouvelles règles d'extinctions s'appliquent à toutes les enseignes, et à toutes les publicités lumineuses apposées dans une unité urbaine de moins de 800 000 habitants.

# 13 juillet 2020:

Les RLP élaborés avant le 13 juillet 2010 qui n'ont pas encore été révisés ou modifiés sont abrogés.

# Tableau récapitulatif

	1 <sup>er</sup> juillet 2012	13 juillet 2015	1er juillet 2018	13 juillet 2020	13 juillet 2026
	Entrée en vigueur de :				
Anciens RLP	Nouveaux dispositifs pas explicitement encadrés par le RLP		Tous les dispositifs pas explicitement encadrés par le RLP - toutes les nouvelles règles pas évoquées dans le RLP	Tous les nouveaux dispositifs	Tous les dispositifs
Hors RLP	Nouveaux dispositifs	Toutes les préenseignes dérogatoires	Tous les dispositifs		
Nouveaux RLP	Tous les dispositifs à N + 6 (N= date de publication du RLP)				